

## Xior annonce la finalisation de l'acquisition de Quares Student Housing



Xior Student Housing SA (« **Xior** ») annonce la réalisation de l'acquisition de 100 % des actions et de 100 % de la convertible de Quares Student Housing SA (« **Quares Student Housing** ») conformément (i) à l'accord contraignant relatif à l'acquisition de 32,36 % des actions de Quares Student Housing, (ii) à l'offre publique d'acquisition volontaire et conditionnelle en espèces et (iii) l'exercice de l'obligation de suivi prévue à l'article 8 des statuts de Quares Student Housing. Pour plus d'informations, voir les précédents communiqués de presse du 11 octobre<sup>1</sup>, du 8 décembre<sup>2</sup> et du 24 décembre<sup>3</sup> 2021.

**Christian Teunissen, CEO Xior** : « *Nous sommes heureux de conclure l'année avec l'acquisition réussie de Quares Student Housing. Une transaction stratégique qui renforce encore notre position de leader du marché en Belgique. Grâce à cette transaction importante, nous pouvons commencer l'année 2022 avec une plus grande gamme de logements étudiants de haute qualité qui contribueront également au résultat de Xior dès le premier jour. Une croissance rentable et durable reste notre priorité pour 2022.* »

### Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

**Xior Student Housing SA**  
Mechelsesteenweg 34, boîte 108  
2018 Anvers, Belgique  
www.xior.be

**Christian Teunissen, CEO**  
**Frederik Snauwaert, CFO**  
info@xior.be  
T +32 3 257 04 89

**Xior Investor Relations**  
**Sandra Aznar**  
Head of Investor Relations  
ir@xior.be  
T +32 3 257 04 89



<sup>1</sup> [https://www.xior.be/uploads/inv\\_pressrelease/129/XiorPressRelease-QuaresStudentHousing-AnnouncementPB-FR-11\\_10\\_2021.pdf](https://www.xior.be/uploads/inv_pressrelease/129/XiorPressRelease-QuaresStudentHousing-AnnouncementPB-FR-11_10_2021.pdf)

<sup>2</sup> [https://www.xior.be/uploads/inv\\_bodquares/4/XiorPressRelease-QuaresStudentHousing-LaunchPB-FR-08\\_12\\_2021.pdf](https://www.xior.be/uploads/inv_bodquares/4/XiorPressRelease-QuaresStudentHousing-LaunchPB-FR-08_12_2021.pdf)

<sup>3</sup> [https://www.xior.be/uploads/inv\\_bodquares/15/XiorPressRelease-QuaresStudentHousing-ResultsPB-FR-24\\_12\\_20211.pdf](https://www.xior.be/uploads/inv_bodquares/15/XiorPressRelease-QuaresStudentHousing-ResultsPB-FR-24_12_20211.pdf)

## À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing SA est la première SIR publique de droit belge, spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne et au Portugal. Dans ce segment immobilier, Xior Student Housing offre une variété d'immeubles, allant de chambres avec installations communes, chambres avec sanitaires privés, à des studios entièrement équipés. Xior Student Housing construit depuis 2007, en tant que propriétaire et exploitante, des logements de qualité et fiables pour des étudiants à la recherche d'un endroit où ils peuvent étudier et vivre dans des conditions idéales. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Le 30 septembre 2021, Xior Student Housing présente un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de 1 741 MEUR. Vous trouverez plus d'informations sur [www.xior.be](http://www.xior.be).

**Xior Student Housing SA**, SIR publique de droit belge (BE-REIT)  
Mechelsesteenweg 34, boîte 108, 2018 Anvers, Belgique  
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

## Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse contient des informations, prévisions, opinions et estimations prospectives faites par Xior, relatives aux performances futures attendues de Xior et du marché dans lequel elle opère (« déclarations prospectives »). Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques inhérents, incertitudes et hypothèses, tant générales que spécifiques, qui semblaient fondées au moment où elles ont été établies, qui pourront finalement se révéler exactes ou non, et le risque existe que les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Certains événements sont difficilement prévisibles et peuvent dépendre de facteurs sur lesquels Xior n'a aucune influence. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui portent sur des tendances ou activités passées ne peuvent pas être considérées comme gage que ces tendances ou activités perdureront à l'avenir. Ni Xior, ni ses représentants, fonctionnaires ou conseillers, ne garantissent que les paramètres sur lesquels les déclarations prospectives sont basées sont exempts d'erreurs, et aucun d'eux ne peut suggérer, garantir ou prédire que les résultats annoncés dans de telles déclarations prospectives se réaliseront effectivement. Les bénéfices réels, la situation financière, les performances ou les résultats de Xior peuvent dès lors sensiblement s'écarter des informations avancées dans ou sous-entendues par ces déclarations prospectives. Xior refuse expressément toute obligation ou garantie de mettre à jour ou revoir les déclarations prospectives, sauf si la loi l'impose. Le présent document a été rédigé en néerlandais et a été traduit en anglais et en français. En cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version néerlandaise prévaudra.

Le présent communiqué de presse ne constitue ni un avis officiel d'offre publique d'acquisition volontaire ni une offre, ou une invitation à faire une offre, d'acquisition ou de souscription de titres. Toute offre ne sera faite qu'en conformité avec et au moyen d'un prospectus approuvé par la FSMA conformément à la loi belge du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition. Cette annonce ne peut être émise, publiée ou distribuée dans ou vers, directement ou indirectement, toute juridiction dans laquelle une telle émission, publication ou distribution serait illégale. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation des lois et règlements financiers de ces juridictions. Xior décline expressément toute responsabilité pour toute violation de ces restrictions par toute personne.